



ENVIRONNEMENT

La collecte des encombrants change sur le Grand Périgueux

Le Grand Périgueux harmonise la collecte des objets encombrants sur le territoire. Depuis le mois d'octobre 2020, en fonction de l'endroit où vous vivez, vous pouvez être collecté gratuitement 2 ou 7 fois par an. Renseignez-vous !

Publié le 30 septembre 2020

Comment s'organise la collecte des encombrants ?

Vous êtes un particulier ? Vous résidez sur le Grand Périgueux ? Vous pouvez bénéficier de la collecte des objets encombrants !

Elle est limitée à 1m³ par foyer.

Le jour de la collecte, vous devez déposer vos objets, en bordure de la voie publique, sur le trottoir.

Qui contacter ?

En fonction de son lieu d'habitation

Tout dépend de l'endroit où vous résidez !

Certaines communes sont collectées 2 fois par an, d'autres 7 fois dans l'année...

Retrouvez-toutes les [informations pratiques sur la collecte des encombrants sur le Grand Périgueux](https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/environnement/dechets/encombrants)(<https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/environnement/dechets/encombrants>)

Les prestataires

- › Pour les habitants de toutes les communes du Grand Périgueux sauf Périgueux et Trélissac : l'association ARTEEC au 05 53 46 65 46
- › Pour les habitants de la commune de Périgueux : ENTRETIEN 24 au 05 53 08 82 10
- › Pour les habitants de Trélissac : la mairie au 05 53 02 76 76

Contact



ADMINISTRATION
Service Gestion Des Déchets

✉ Courriel
☎ 05 53 35 86 1
7



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

[> CONTACT](#)